

9ème Colloque de l'A.D.D.E.S

**(Association pour le Développement de
la Documentation sur l'Economie Sociale)**

Paris 16 décembre 1992

REGARDS SUR L'ECONOMIE SOCIALE, ICI ET AILLEURS

LES ORGANISMES PRIVES SANS BUT LUCRATIF

AU SERVICE DES MENAGES

*Danièle DEMOUSTIER
Maître de conférences à
l'Université de Grenoble II
François SAPARELLI
Chargé d'études à l'ESEAC*

Communication ADDES

LES ORGANISMES PRIVES SANS BUT LUCRATIF AU SERVICE DES MENAGES

D. Demoustier
F. Saparelli

octobre 1992

**EQUIPE de SOCIO-ECONOMIE ASSOCIATIVE ET COOPERATIVE Tél: 76 82 60 64
Institut d'Etudes Politiques de Grenoble
B.P. 45 38402 St-Martin d'Hères cedex tél: 76 82 60 00 (fax 76 82 60 70)**

Préambule

Cette communication présente la démarche, les difficultés et certaines conclusions d'une étude effectuée pour l'INSEE de février 1991 à juin 1992 sur un secteur bien particulier des Comptes de la Nation, mal appréhendé puisqu'il ne représente en 1990 que 0,27% du PNB : celui de certains organismes privés, sans but lucratif, au service des ménages (appelés alors "Administrations Privées").

Le champ abordé, les méthodes utilisées et les flux étudiés pourront paraître limités face au vaste domaine de l'Economie Sociale, à qui oublierait que cette étude a pour objectif premier de répondre à une commande précise de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques. Toutefois, nous ne doutons pas que les nombreuses informations glanées au cours de cette vaste enquête, ainsi que les enseignements méthodologiques que nous avons pu en tirer, particulièrement en ce qui concerne les associations, pourront satisfaire la curiosité des acteurs de ce secteur.

Nous essaierons, dans un premier temps, de rappeler les circonstances de l'apparition, dans les Comptes de la Nation, du secteur des Administrations Privées. Celui-ci recouvre un ensemble hétérogène d'organismes de statut privé mais sans but lucratif que nous passerons rapidement en revue.

Puis nous tenterons de dessiner un panorama des organismes couverts par cette étude, actualisé à la lumière de nos investigations, après avoir relaté les étapes essentielles de la démarche mise en oeuvre pour définir le champ étudié. Toutefois, les résultats présentés ici ne sont basés que sur les échantillons étudiés. L'extrapolation nécessaire à une représentation nationale du secteur exige la prise en compte de données socio-économiques extérieures diverses et résultera donc d'une démarche complexe qui ne peut être effectuée que par l'INSEE.

Enfin, nous terminerons en évoquant les limites d'une telle étude, compte tenu des difficultés rencontrées, et de son objet qui ne peut prendre en compte toutes les dimensions d'un secteur qui trouve largement son dynamisme dans les marges de l'activité monétaire.

Naissance d'un concept...

Pour représenter l'activité économique nationale, le schéma de base de la comptabilité nationale sépare les acteurs économiques selon leur fonction principale : les entreprises produisent des biens et services marchands, les ménages consomment, et les administrations publiques ont une production non-marchande.

Ce schéma laisse de côté un certain nombre d'organismes échappant à ces critères : ils ont un statut privé, mais n'ont pas pour vocation de consommer pour eux-mêmes ou de produire pour vendre sur le marché.

Pour en mesurer le poids socio-économique, les schémas standardisés de la comptabilité nationale introduirent un secteur dont le nom paradoxal illustre bien les difficultés de définition : les **Administrations Privées**, que nous désignerons par la suite par son acronyme un peu barbare, les "APRI". Ce secteur "fourre-tout", composé, pour l'essentiel, des organismes sans but lucratif à financement privé (ou, en tout cas, principalement privé), comprend, en fait, les unités rejetées des autres secteurs, et cette définition, plus négative que positive, en rendra particulièrement difficile l'évaluation statistique.

Sa première mesure...

Le CREDOC fut sollicité, en 1976, pour donner un cadre et des chiffres à cet ensemble inclassable, hétéroclite, réuni autour de la fonction de "production de services privés non marchands aux ménages". Pour mener à bien cette tâche difficile, ce centre d'études rechercha, par exemple, le montant du denier du culte et le pondéra par le nombre de catholiques pratiquants, il prit connaissance du budget du seul parti qui publiait alors ses comptes (le Parti Communiste) et le multiplia par 2, sur la base de l'audience de ce parti à cette époque, il obtint le budget de la Croix-Rouge mais n'eut guère le temps de se pencher sur les associations d'entraide et de bienfaisance, secteur qui "pose à lui seul plus de problèmes que l'ensemble des comités d'entreprise", alors que de savants calculs étaient faits pour reconstituer les budgets de ces derniers. De là, et après quelques corrections, traitements, et mises en cohérence dûment réfléchies par les experts de l'INSEE, naquirent les comptes des APRI, annuellement réévalués à partir d'indices multiples (prix, masse salariale, subventions publiques...).

15 ans plus tard, les chiffres ainsi reconstruits ne peuvent plus prétendre donner une vision réaliste de ce secteur : d'une part, du fait des transformations socio-économiques, de nombreux organismes ont vu leur poids économique croître rapidement, alors que certains autres, pris comme référence, ont largement perdu leur représentativité; d'autre part, les comparaisons européennes ont fait apparaître la faiblesse de ce secteur en France par rapport à nos pays voisins (0,27% du PIB global de 1971 à 1990, au lieu de 2,2% en RFA), mettant en cause soit la définition même du secteur, soit l'application des principes définis pour choisir ses composantes, soit la fiabilité des chiffres recueillis.

Il était donc de nouveau nécessaire d'en actualiser la connaissance, en réfléchissant sur la pertinence de sa définition, de ses frontières et de sa composition, et en levant certains obstacles liés à sa spécificité : non déclaration publique de l'activité, non transparence des données sociales et comptables, non homogénéité des données, extrême variété des unités concernées...

Un ensemble particulièrement hétérogène...

Fonctionnant sous divers statuts juridiques, les organismes qui produisent, de façon privée, des services non marchands aux ménages, se retrouvent aussi bien régis par la loi sur les syndicats professionnels (1884), que les associations et les congrégations (1901), les associations culturelles (1905), les comités d'entreprise (1945), les fondations.... Mais inversement, tous les organismes régis par ces statuts ne relèvent pas forcément des caractéristiques des APRI.

En effet, la définition du secteur implique la "**production de services**", ce qui en exclut les associations dont le comportement est tout à fait semblable à celui des "ménages collectifs" : associations de locataires, clubs du troisième âge.... , de même que de nombreuses communautés religieuses apostoliques qui sont strictement des unités de vie en commun.

Ces services doivent s'adresser **aux ménages**, et non aux entreprises ou aux administrations, ce qui exclut les syndicats patronaux et les associations qui produisent des services pour les collectivités territoriales et les sociétés commerciales.

Cette production doit être "**non-marchande**", ce qui conduit l'INSEE à ventiler une autre partie des organismes à but non lucratif hors des APRI, ceux-ci étant assimilés aux sociétés commerciales (associations de tourisme social, associations de défense d'intérêts professionnels, hors syndicats de salariés, et plus généralement celles dont plus de 50% des ressources proviennent, a priori, de la vente de leurs services).

Enfin, le caractère "**privé**" est affirmé : il ne s'agit pas du critère juridique mais du critère de financement car l'INSEE classe parmi les Administrations Publiques les associations dont plus de la moitié du budget est alimenté par des subventions publiques, comme les associations d'enseignement privé sous contrat.

Toutefois, ces conventions a priori nécessitent, pour être appliquées, une connaissance préalable et actualisée des structures de comptes des organismes, ce qui a donc été un objectif de l'étude. Ainsi, nous avons eu pour tâche d'établir, non seulement la composition et les caractéristiques du secteur, mais aussi un état de son aspect social (nature des activités, des adhérents et bénéficiaires, des bénévoles et salariés) et de son rôle économique, selon une structure de comptes simplifiée (origine des ressources, affectation des dépenses), compatible avec le Système Européen de Comptes économiques intégrés (S.E.C).

A ce stade, il est toutefois possible de dresser une première liste des organismes rendant aux ménages des services non marchands à caractère privé :

- associations d'expression et de défense d'intérêts,
- associations caritatives et humanitaires,
- associations d'activités sanitaires et sociales,
- associations d'activités physiques et sportives,
- associations culturelles, de loisirs et pour la jeunesse
- associations de formation, d'insertion professionnelle,
- associations de recherche,
- associations culturelles,
- congrégations religieuses,
- syndicats de salariés,
- partis politiques,
- comités d'entreprises, comités d'oeuvres sociales,
- fondations...

Administrations Privées et Economie Sociale...

Il est clair que le secteur des APRI ne recouvre pas celui de l'Economie Sociale, tout en ayant en commun une partie des associations 1901.

Ainsi, les APRI ne comprennent qu'une partie des associations 1901, même s'il est parfois difficile d'appliquer les principes retenus :

Sont-elles productrices de services ou simples consommatrices ? Où commence et où finit le bénévolat "productif"? Faut-il distinguer les adhérents des bénéficiaires extérieurs, les manifestations exceptionnelles des ventes habituelles, pour apprécier l'origine "commerciale" des ressources ? Qu'en est-il des conventions, des prix de journée, des subventions d'équilibre, lorsque l'on se penche sur le caractère marchand ou non marchand des associations ?

De même, les APRI se distinguent de l'ensemble de l'Economie Sociale à la fois par les organismes qui en sont exclus : certaines associations, les coopératives et les mutuelles, et par les organismes qu'elles intègrent : associations culturelles, partis politiques, syndicats, fondations, comités d'entreprise et comités des oeuvres sociales même si ces derniers sont souvent considérés comme à la périphérie de l'Economie Sociale.

On peut donc distinguer 3 groupes d'organismes parmi lesquels se recruteront ceux qui appartiendront aux APRI :

- ceux ayant un statut proche mais différent de la loi de 1901 , financés par les ménages (cotisations et dons), et les entreprises (dotation et mécénat), avec éventuellement un financement complémentaire par les administrations, soit :

- les associations culturelles et les congrégations religieuses,
- les partis politiques,
- les syndicats de salariés,
- les comités d'entreprise et les comités des oeuvres sociales,
- les fondations y compris les fondations d'entreprises.

- ceux ayant le statut de la loi de 1901, dont le financement vient principalement des ménages :

- les associations d'expression et de défense d'intérêts des ménages,
- les associations caritatives et humanitaires.

- ceux régis par la loi de 1901, dont le financement vient à la fois des dons et cotisations des ménages, de la vente des produits, et de subventions publiques :

- les associations socio-éducatives et de loisirs,
- les associations culturelles et socio-culturelles (hors associations para-municipales),
- les associations d'activités physiques et sportives (hors "équipes professionnelles"),
- les associations de formation-insertion-emploi (hors établissements privés sous contrat),
- les associations d'action sanitaire et sociale.

Après cette première délimitation, nous pouvons commencer la collecte d'informations.

Une recherche d'informations dispersées et souvent confidentielles...

L'objectif de l'étude étant l'élaboration des comptes des unités faisant partie du secteur des APRI , il était nécessaire de collecter des données chiffrées sur leurs flux socio-économiques. Compte tenu des caractéristiques du secteur (unités locales de tailles différentes, très dispersées géographiquement et sectoriellement, unités consolidant leurs budgets au niveau national, régional, voire départemental), nous avons choisi une double approche :

- enquête auprès des unités locales de trois départements choisis pour leur diversité,
- enquête auprès des fédérations, unions, fondations et associations nationales, partis et syndicats nationaux.

Nous comptons ainsi combler une lacune qui caractérise de nombreuses études (dont celle du CREDOC en 1976) qui se limitent aux données nationales, à condition de parvenir à un échantillon représentatif, en évitant les double comptes entre les deux ensembles (nombre d'adhérents, de salariés ou cotisations par exemple).

Pour le niveau local, nous sommes partis de l'hypothèse qu'il y avait une relation entre le nombre d'unités (associations, comités d'entreprise, ...) et la taille de la population, en sachant que les grandes agglomérations attirent davantage les sièges sociaux des associations, donc que leur nombre y est proportionnellement supérieur (ainsi la ville de Grenoble attire 30% des créations annuelles d'associations de l'Isère alors qu'elle ne représente que 16% de la population du département). Nous devons donc avoir une représentation assez forte des grandes villes (hors Paris étudié à part avec les associations nationales et les fédérations) et des différentes zones rurales.

Il était d'autre part nécessaire de choisir des départements assez différenciés, en excluant les extrêmes, représentant bien la diversité du territoire en ce qui concerne la densité de la population, les soldes migratoires, les types d'habitats, et les flux de création d'associations.

Avec l'aide du Centre d'Informatisation des Données Socio-Politiques (C.I.D.S.P.), notre choix s'est porté sur les trois départements suivants :

Les Hauts de Seine, département urbain de la couronne parisienne, présentant une urbanisation différenciée : résidentielle (ex. Neuilly), pavillonnaire (ex. Clamart) et populaire (ex. Nanterre), avec un taux de création d'associations légèrement inférieur à la moyenne nationale.

Les Côtes d'Armor, département côtier, avec la diversité sociologique des zones rurales et un flux de création d'associations proche de la moyenne nationale.

L'Isère, département à la fois rural (de montagne et de plaine) avec des zones urbaines importantes et un taux de création d'associations supérieur à la moyenne nationale.

La constitution d'un répertoire le plus complet possible des associations sur ces trois départements fut un travail important, dans la mesure où une telle base de données n'existait pas : les mairies ne recensent souvent que les associations ayant une activité sur leur territoire, les conseils généraux ont la liste de celles qu'ils subventionnent, les Comités Régionaux Olympiques et Sportifs ne connaissent que les associations sportives affiliées, les préfectures sont rarement informées des cessations d'activité, le fichier SIRENE des entreprises ne comprend quant à lui, que les associations ayant fait une déclaration fiscale ou salariale.

Les listes communales, complétées par les données issues de SIRENE et de quelques sources annexes (conseils généraux, etc...), nous ont permis de constituer une base de données représentant 3663 associations pour les Côtes d'Armor, 6884 pour l'Isère (vraisemblablement les 2/3 des associations pour ces deux départements, sur la base d'une association pour 100 habitants), et 5603 associations pour les Hauts de Seine (la moitié des associations en activité probablement), dont 40% proviennent du fichier SIRENE et 60% des communes.

TAUX DE REPONSE DES COMMUNES				
	Côtes d'Armor	Isère	Hauts de Seine	Total
Nombre de communes	373	535	36	944
Nombre de réponses	130	219	34	383
Taux de réponse	34,85%	40,93%	94,44%	40,57%

En ce qui concerne la répartition des associations selon leur secteur d'activité, les difficultés étaient plus importantes du fait de l'absence d'un recensement préalable des associations. Nous disposions cependant d'un certain nombre de données sur le stock d'associations en activité (estimations dans le rapport de Mme Padiou, 1990) et sur les flux de création (chiffrages de JF Canto dans le Bilan de la Vie Associative en 1985, sur les créations 1975-84), qui nous ont permis de vérifier l'équilibre des secteurs représentés dans notre répertoire.

Pour le recensement des autres unités (fondations, CE, COS, syndicats, partis politiques, associations culturelles...), nous avons dû recourir à des sources très variées : la Fondation de France, le Journal Officiel, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère du Travail et les Directions Départementales du Travail et de l'Emploi, les Offices d'HLM, les grandes administrations et grandes villes, les principales organisations syndicales et politiques au niveau national et local, la Direction des Cultes du Ministère de l'Intérieur, les Eglises des 4 grandes religions...

Destinée à compléter l'enquête locale, l'enquête nationale devait prendre en compte les organismes nationaux, -dont le siège social est principalement mais non exclusivement à Paris, c'est-à-dire les fédérations d'organismes locaux avec une activité propre plus ou moins importante (représentations confessionnelles, confédérations politiques et syndicales, fédérations d'associations) et les organismes d'audience nationale ayant ou non des sections locales.

Pour construire le répertoire de ces associations et fédérations nationales, nous avons interrogé les 12 grandes coordinations associatives (dont 10 ont accepté de nous communiquer la liste des associations membres), et leurs administrations de tutelle, ce qui nous a permis, en supprimant les doubles inscriptions, de recenser 870 associations, parmi lesquelles il ne restait qu'à éliminer les associations strictement parisiennes.

A partir de ces différents répertoires, nous avons pu interroger plus de vingt mille unités :

Associations locales	16150
Associations nationales et fondations	1089
Comités d'Entreprise et COS	1719
Paroisses	1000
Congrégations religieuses	450
Partis politiques et syndicats	50

Qui aboutira à relativement peu de réponses ...

L'enquête par courrier sur la base d'un questionnaire court, mais relativement complexe, a donné des résultats qui peuvent paraître limités : moins de 2 000 associations ont répondu (mais 10% des associations nationales), après une relance écrite de 2 000 associations, puis téléphonique de 400 d'entre elles.

Les résultats ont été encore plus décevants sur les fondations, les paroisses, les Comités d'Entreprise et les Comités des Oeuvres Sociales. Dans ces derniers organismes, il semble, après des contacts téléphoniques, que les courriers, adressés aux secrétaires et trésoriers, ne sont pas parvenus à destination.

Des réactions écrites ou orales ont traduit les multiples réticences des associations à répondre ; au niveau local par exemple : "nous ne sommes pas concernés", "nos chiffres sont privés, que diraient nos (adhérents, donateurs, fidèles...) si leurs contributions étaient divulguées", "c'est du gaspillage, donnez nous plutôt cet argent directement", "à quoi cela va-t-il servir?" "l'administration fiscale s'intéresse trop à nous", "les questions sont trop compliquées" etc... ; au niveau national : "c'est intéressant mais nous sommes trop sollicités", "nous venons de répondre à une autre enquête", "il y a trop d'enquêtes dont on ne connaît jamais les résultats"... Ces réactions négatives ont heureusement été contrebalancées par de nombreux encouragements et marques d'intérêt, révélant l'attente d'une présentation générale du poids économique du secteur associatif.

... difficiles à traiter...

Le traitement des questionnaires, à leur réception, a nécessité un nombre important de procédures de contrôle, destinées à écarter les unités n'entrant pas dans le champ de l'étude, à mettre en adéquation les réponses et la forme du traitement souhaité, et à vérifier la cohérence des informations entre elles.

Dans une première phase, relativement aisée à mettre en oeuvre, il fallait détecter les unités n'entrant pas dans le champ des APRI : associations professionnelles, unités rattachées au secteur des sociétés et quasi-sociétés, comme les organismes du tourisme associatif, associations manifestement para-publiques, comme les Offices Municipaux des Sports, et petites associations fonctionnant comme des ménages, c'est à dire dont l'activité se résume à une consommation collective de biens ou de services, sans production réelle de services.

Une seconde phase visait à faire concorder des informations présentées de manière très diversifiée avec le cadre standard construit pour agréger les données que nous avons collectées (cf. le questionnaire en annexe 1). Les différences d'organisation des comptes étaient si importantes que de nombreuses unités ont préféré nous envoyer leurs documents comptables, nous laissant le soin de renseigner les rubriques du questionnaire.

Beaucoup d'unités, en particulier les associations sportives et humanitaires, adoptent une structure de compte "analytique", dans laquelle les recettes et les dépenses sont regroupées en fonction de leur origine et de leur destination, et non en fonction de leur nature. Nous avons assez souvent rencontré les présentations suivantes, destinées à faciliter la compréhension de la gestion de l'association, mais qui ne permettent pas d'identifier directement les flux économiques (consommations, frais de personnel, transferts...) :

ex. pour les associations sportives

Administration générale	
Commission sportive	
Commission formation	
Commission médicale	
Commission jeunes	

et humanitaires :

Campagne Roumanie	
Opération alphabétisation	
Programme 89/90	
Frais de collecte	
Frais généraux	

Certaines associations sont restées fidèles à l'ancien plan comptable; d'autres, gérant parfois des budgets de plusieurs centaines de milliers de francs, tiennent une "comptabilité de ménage", enregistrant au jour le jour les entrées et sorties de trésorerie, sans différencier l'investissement du fonctionnement. En fait, l'utilisation d'une présentation de comptes conforme au plan comptable de 1982 est loin d'être généralisée dans le secteur des APRI, hormis les associations ayant un budget important ou plusieurs salariés.

Un autre écueil était de traduire des terminologies qui représentaient des grandeurs très différentes suivant les secteurs : la "cotisation" à l'association, par exemple, est parfois un poste qui regroupe une transaction complexe, comprenant à la fois l'adhésion proprement dite à l'association, la contrepartie d'une prestation de service, la licence à la fédération dirigeante, la prime d'assurance... Nous avons donc essayé d'homogénéiser au maximum le traitement, notamment des sources de financement : cotisations et dons, produit des ventes (dont prix de journée), subventions (dont produits des conventions).

Il fallut également effectuer des recherches complémentaires, pour comprendre par exemple, ce que voulaient dire, dans les comptes des associations de chasse, les postes : "pattes de corbeaux" ou "queues de renard" ; il s'agissait de primes versés aux chasseurs .

Enfin, les données sociales se sont parfois révélées en contradiction avec les données comptables. La mesure du rapport frais de personnel/heures travaillées a donné quelquefois des résultats surprenants, appelant des corrections délicates à mettre en oeuvre, dans la mesure où de nombreuses unités ont naturellement recours à des formes particulières d'emploi, comme les Contrats Emploi-Solidarité (pour lesquels les frais de personnel couverts par des subventions n'apparaissent pas toujours) , les contrats à durée déterminée et à temps partiel et les travaux occasionnels. D'autre part, des personnels mis à disposition d'une association pouvaient être comptabilisés dans ses effectifs, sans que leurs salaires ne paraissent dans les comptes. La difficulté inverse a été rencontrée avec les "associations intermédiaires" (il s'agit d'associations créées

pour faciliter l'accès des chômeurs à l'emploi, en leurs offrant - un peu sur le modèle des sociétés d'intérim - quelques heures de travail). Elles comptabilisent souvent les personnes qu'elles placent comme des bénéficiaires, alors que ce sont juridiquement des salariés.

La cohérence des données sociales et des données comptables n'est pas un problème mineur, l'enquête régionale Ile-de-France a d'ailleurs été confrontée à des difficultés similaires.

Un échantillon d'associations néanmoins satisfaisant...

L'ensemble de ces opérations a permis de construire un échantillon de 750 associations locales et de 80 associations nationales, comprenant des informations sociales et comptables pour les exercices 1989 et 1990 (voir tableaux en annexe 2 et 3). Ces associations ont été regroupées en 7 secteurs selon leur fonction principale :

- secteur 1 : expression et défense d'intérêts
- secteur 2 : action caritative et humanitaire
- secteur 3 : activités sanitaires et sociales
- secteur 4 : loisirs et jeunesse
- secteur 5 : associations sportives
- secteur 6 : associations culturelles
- secteur 7 : formation, emploi

Le planning de travail du centre de saisie chargé de constituer le fichier de données à partir des questionnaires nous a donné involontairement la possibilité d'effectuer le traitement des associations locales en deux parties (392 puis 358 questionnaires) ; les deux groupes de questionnaires ont dégagé des résultats qui se sont corrigés pour approcher assez fidèlement des objectifs que nous nous étions fixés (annexe 2) ; nous avons cependant étudié à part de notre échantillon, les associations locales ayant un budget supérieur à 50 millions de francs, qui sont des exceptions au niveau local et qui pouvaient fausser les résultats globaux.

L'échantillon d'associations nationales (annexe 3) a, quant à lui, présenté un profil tout à fait différent : poids des associations caritatives et humanitaires et des fédérations de défense d'intérêts, et au contraire faible nombre des associations culturelles et de formation, et concentration des associations sportives (le Comité National Olympique et Sportif Français recense 80 fédérations nationales). Ce profil ne semble pas incohérent, à part la sous-représentation des associations de loisir et de jeunesse. De plus, pour tester la pertinence des résultats globaux obtenus, en l'absence d'éléments de comparaison, nous avons interrogé, par téléphone, 20 autres associations nationales (qui ne nous avaient pas répondu mais que nous considérons comme les plus importantes) afin de connaître leur budget global et leurs effectifs salariés.

Dans les autres secteurs, où le taux de réponse à nos courriers a été extrêmement faible (paroisses, congrégations religieuses, Comités d'Entreprise, Comités des Oeuvres Sociales...), nous avons toutefois pu confronter les quelques données recueillies à des estimations globales :

Associations Culturelles ; Eglise Catholique : montant des 4 grandes ressources suivies par la Conférence Episcopale de France, comptes de quelques diocèses et d'un échantillon de paroisses ; Eglise Réformée de France : comptes globaux et détails locaux et régionaux ; Consistoire Israélite : estimations ; pour la religion musulmane, nous avons dû arrêter nos recherches, faute de pouvoir recueillir des données assez précises.

Comités d'Entreprise (nombre connu) et Comités des Oeuvres Sociales (estimation) : estimations de budget par salarié, budget global, dotation de l'employeur et participation financière des salariés.

Pour les syndicats et les partis politiques, nous avons utilisé les données publiées par eux-mêmes lors des congrès (syndicats, Parti Communiste), ou par la commission parlementaire d'enquête sur le financement des partis politiques (publication du Journal Officiel), ces derniers ayant manifesté (hormis le P.C.) de grandes réticences à nous répondre.

Quant aux fondations, elles n'ont que très partiellement répondu à notre questionnaire, mais il est apparu que la plupart d'entre elles fonctionnent de fait comme des associations, c'est à dire qu'elles gèrent une activité propre, et que seul un petit nombre opère une redistribution de ressources.

Ces données ont fait l'objet de divers traitements, dont la partie statistique (sur les associations) a été grandement facilitée par la collaboration du CIDSP de Grenoble.

La première vocation du traitement statistique était de débusquer les éventuelles anomalies : contrôle des rubriques de totalisation, édition des valeurs extrêmes pour chaque champ, et indicateurs de dispersion des valeurs.

Ces traitements ont été effectués globalement et par catégories (secteurs d'activité, secteurs géographiques et tailles de communes, tranches de budgets) sur les données sociales (adhérents, bénéficiaires, bénévoles et salariés) et comptables (ressources et dépenses hors amortissement, provisions, produits et charges exceptionnels).

Ils comprenaient également le calcul de ratios significatifs, afin d'esquisser des structures de comptes par groupes d'unités :

- frais de personnel / nombre de salariés,
- subventions / total des recettes,
- produit de ventes / total des recettes,
- frais de personnel / total des dépenses,
- etc...

Des résultats à examiner avec prudence...

Avant d'examiner les résultats que nous pouvons présenter, il faut se souvenir que nous raisonnions dans le cadre des schémas de la comptabilité nationale, qui couvre un champ différent de celui de l'Economie Sociale. Mais cela ne veut pas dire que le champ étudié sera repris tel quel par l'INSEE pour redéfinir le secteur des APRI ; l'institut statistique doit interpréter les résultats à la lumière des critères qu'il entend privilégier.

C'est pourquoi, nous présenterons ici les profils des organismes étudiés en insistant sur les associations 1901 qui représentent plus de 80% des unités enquêtées.

Les associations cultuelles :

Nous avons essayé de reconstituer les flux financiers des Eglises Catholique et Protestante à partir du lieu de culte jusqu'aux Conférences et Fédérations Nationales. Ces Eglises jouent de plus en plus la carte de la transparence financière, mais nous avons encore rencontré des résistances, surtout au niveau local.

Malgré des tentatives de consolidation au niveau national, une certaine partie des ressources n'est comptabilisée que dans les paroisses locales. On peut estimer cette part à 25% du budget consolidé pour l'Eglise Catholique qui annonce plus de 2 milliards de frs sous forme des "4 grandes ressources" répertoriées au niveau national.

Les Eglises vivent essentiellement des dons et des offrandes des fidèles (plus de 90 %) et un peu plus de 50% est consacré au traitement des prêtres et pasteurs, aux salaires des laïcs, aux compléments de pension des retraités et à la prise en charge des séminaristes.

Les partis politiques :

Nous savons que pour améliorer la transparence de leurs flux financiers, le législateur a récemment contraint les partis et groupes politiques bénéficiant de l'aide publique, c'est à dire ceux qui ont des représentants au Parlement, à y déposer leurs comptes annuels, avant qu'ils soient publiés au journal officiel (J.O. 23.1.1992).

Actuellement, le total des budgets présentés s'élève à 553,8 millions de Francs; il faudrait lui ajouter les budgets annoncés à la commission d'enquête parlementaire, pour le Front National et les Verts (13,5 MF). Toutefois ces comptes ne reflètent que partiellement l'activité de ces partis ; le "périmètre de consolidation" n'ayant pas de contours précis, il est pour l'instant impossible d'évaluer précisément le poids des instances départementales et locales, qui semble être au minimum égal à celui des instances nationales.

Les syndicats de salariés :

Ils sont aussi dispersés que les partis politiques, avec les mêmes problèmes de consolidation. En l'absence de documents de synthèse (le Ministère du Travail n'est d'aucun secours, et les subventions publiques sont elles-mêmes tellement dispersées dans de multiples postes qu'il est difficile de les évaluer globalement), on ne peut que se référer aux publications des syndicats qui présentent leurs comptes à leurs congrès, généralement tri-annuels. Toutefois, ces comptes ne traduisent le plus souvent que les activités confédérales, avec différents systèmes de transferts aux instances professionnelles ou locales.

Nous avons dû recomposer les budgets annoncés, à partir de plusieurs indicateurs : estimation du nombre de syndiqués par confédération, de la cotisation moyenne et du nombre de timbres, de sa répartition entre les différentes instances (nationales, professionnelles, locales, solidarité...), et des versements du Conseil Economique et Social.

La cotisation moyenne qui se situe entre 250 et 425 frs selon les syndicats, représente de 50 à 100% des recettes selon les caisses (par exemple, un caisse de solidarité qui place ses cotisations peut doubler ses recettes, alors qu'une section locale ne vivra financièrement que de la partie de la cotisation qui lui est reversée ou qu'elle conserve).

Les CE, les COS et CAS :

C'est la composante qui a été la plus difficile à approcher, car elle cumule de nombreuses difficultés.

En effet, elle est composée de trois types d'organismes : les Comités d'Entreprise dans les entreprises de plus de 50 salariés (qui font l'objet d'élections et sont donc répertoriés par le Ministère du travail), les Comités d'Oeuvres Sociales dans les grandes villes, les Offices d'HLM et certaines administrations, et les Caisses d'Action Sociale dans certaines administrations et entreprises publiques, sans que n'existe de répertoire de ces derniers organismes.

Le Ministère du Travail évalue à 23 900 le nombre d'établissements disposant d'un Comité d'Entreprise élu en 1989/90, dont 6% dans des entreprises de moins de 50 salariés, 68% dans la tranche 50-199 salariés, 19% dans 200-499, et 7% dans des entreprises de plus de 500 salariés. Ceci traduit une grande diversité dans la structure et la taille même des organismes. Les activités sociales, culturelles et sportives des C.E ont fait l'objet de plusieurs études, mais aucune d'elle ne développe une réelle analyse budgétaire.

Toutefois, le recoupement de ces sources avec notre propre enquête conduit à un budget moyen par salarié compris entre 2500 et 3000 Francs, dont 84% est à la charge de l'entreprise (si l'on se contente, comme le font beaucoup de CE de présenter le solde des activités).

Notre investigation sur les Comités d'Oeuvres Sociales permet de formuler une hypothèse de budget de 1 à 2 millions en fonction de la taille des villes (de 10 000 à plus de 100 000 habitants). Il ne faut toutefois pas oublier certaines Caisses d'Action Sociale, d'entreprises publiques et administrations, qui gèrent des budgets importants (pour l'EDF, par exemple, 1% des recettes de l'entreprise).

Les fondations :

Cette composante est également constituée de plusieurs cas de figure, sans qu'il n'existe de document de synthèse.

En effet, si toutes les fondations reconnues d'utilité publique sont recensées au Ministère de l'Intérieur (bureau des groupements et des associations) qui publie leur liste (aujourd'hui 409 sont recensées), celui-ci n'exploite pas les dossiers qu'il reçoit pour instruire leur demande. Les autres fondations ouvrent un compte à la Fondation de France pour pouvoir recevoir des dons et legs.

Rares sont les Fondations qui ont principalement une fonction redistributive de ressources, mais celles-ci gèrent des budgets importants (de 10 à 500 millions de Francs, pour les quelques Fondations qui ont accepté de diffuser leurs montants de budget). Les autres fondations - la plupart - gèrent des établissements avec des budgets proches de ceux des grandes associations sanitaires et sociales gestionnaires.

Les associations 1901 :

L'étude a porté essentiellement sur les associations réputées non marchandes et non para-publiques au sens de l'INSEE.

Son apport essentiel est d'ordre méthodologique. Nous l'avons déjà vu pour les difficultés de collecte et de traitement de l'information; l'examen des résultats montre que des précisions et distinctions importantes sont nécessaires :

- entre associations nationales et associations locales,
- suivant la répartition des organismes par activité exercée, mais aussi par taille de budget et mode de financement dominant,
- entre associations employeurs et associations sans salarié (avec des difficultés liées au glissement du bénévolat au salariat et à la mesure des équivalents temps plein).

En effet, on ne peut pas négliger deux caractéristiques importantes de ces associations : le rôle du bénévolat, même dans les grandes associations, et le va-et-vient fréquent entre bénévolat et salariat dans les petites. Ceci expliquerait la difficulté d'utiliser les données de SIRENE sur les associations employant de 0 à 5 salariés.

Les associations nationales :

Les 80 associations de notre échantillon sont, pour moitié, des fédérations d'associations locales. Les autres ont une assise nationale avec, le plus souvent, des sections, délégations ou comités locaux. Les structures budgétaires sont assez différentes entre ces deux catégories d'associations, sauf lorsqu'une fédération salarie une partie du personnel des unités locales.

Ainsi, les associations caritatives et humanitaires nationales (22,5% des unités) ont un budget important (46% du total), suivies par les fédérations socio-culturelles (7,5 et 27%), et les fédérations sportives (10 et 17%).

La dispersion budgétaire est donc très forte entre les différents types d'associations nationales : 40% gèrent un budget supérieur à 5 millions de frs et font vraiment le poids de ces associations (97% de leur budget).

Les ressources des associations nationales proviennent très peu des cotisations des membres (2%) à l'exception des associations de défense d'intérêts; elles vivent un peu plus des cotisations d'autres associations (5%) du fait du rôle de fédération joué par la moitié d'entre elles; le poids certain des dons (14%) et des revenus de placement (4%) qui leur sont sans doute liés, dépend principalement des associations caritatives et humanitaires; les subventions publiques apportent une part modérée (21%) hormis dans l'action culturelle; et le produit des prestations atteint juste 50% en moyenne, du fait essentiellement des associations socio-culturelles, d'emploi-formation et d'activité sanitaire et sociale.

Ces ressources sont consacrées pour 44% à des achats de biens et services, pour 29% aux frais de personnel et pour 24% à des transferts (soit aux particuliers, soit à d'autres associations, soit à l'étranger).

Elles emploient un nombre élevé de salariés (en moyenne 91 dont 60 équivalents plein temps). Le bénévolat apparaît également important (925 bénévoles en moyenne, soit 42 EPT), car manifestement certaines associations nationales comptent parmi leur propres salariés et bénévoles des employés, administrateurs ou animateurs locaux.

Les associations locales :

Les 750 associations locales de notre échantillon ont géré, en 1990, un budget moyen bien inférieur à celui des associations nationales (50 fois), mais cette moyenne masque également la concentration budgétaire : en effet, 3,5% des associations locales qui ont un budget supérieur à 5 millions de frs concentrent 46% du budget total. Les associations sanitaires et sociales représentent 63% du budget de ces dernières.

Tous secteurs et tailles de budget confondus, les associations locales ont une structure de comptes différente de celle des associations nationales; en effet, les cotisations des membres atteignent 6% des ressources alors que les dons ne dépassent pas 1%. Les produits des prestations (dont les prix de journée) s'élèvent à 62% et les subventions publiques à 26%.

Côté dépenses, les associations locales consacrent proportionnellement davantage aux frais de personnel (57%) qu'aux achats (35%) et surtout aux transferts qui ne représentent que 2%.

Mais il apparaît clairement que le seuil de budget de 1 million de frs marque une rupture importante dans la structure des comptes : au delà, le produit des ventes atteint puis dépasse 50% des ressources, et la part des frais de personnel franchit la barre de 50% des dépenses.

Ces associations locales emploient en moyenne 6 salariés; mais ce chiffre s'élève à 14 pour les seules associations employeurs. Réduit en équivalents temps plein, le nombre de salariés se monte alors à 2,4 en moyenne (chiffre inférieur à celui du fichier SIRENE pour cette catégorie d'associations, qui est de 3,8; ce qui traduit le problème de la mesure du salariat en temps de travail).

En moyenne, chaque association locale déclare 280 adhérents pour 1645 bénéficiaires (la notion de bénéficiaire reste toutefois assez floue); elle est administrée par 9 bénévoles et animée par 15.

Enfin, les associations des grandes villes (> 10 000 habitants) ont un budget moyen triple de celui des associations des petites villes et villages. Elles reçoivent 5 fois plus de subventions et 14 fois plus de cotisations provenant d'autres associations. Elles ont, par contre, une structure de dépenses assez proche de la moyenne générale.

Les associations par secteur d'activité

- Associations d'expression et de défense d'intérêts des ménages

C'est un ensemble d'associations très diversifiées; beaucoup d'associations se créent au départ dans ce but et élargissent leurs services et leurs bénéficiaires par la suite. Elles fonctionnent donc sur une participation forte des membres (bénévolat et cotisations) puis recherchent subventions et produits des ventes. On y trouve à la fois de multiples associations ou sections locales et quelques grandes fédérations. De ce fait, les comptes sont peu normalisés (souvent en recettes-dépenses, y compris l'achat de petit matériel).

Elles représentent 20% des unités de l'échantillon des associations locales (25% des associations nationales) mais respectivement 4 et 2% des budgets globaux.

Elles sont donc généralement de petite taille. 72 % des associations ont un budget inférieur à 100 KF mais les 5 plus grandes ne représentent que 40 % du budget du sous-secteur.

Elles embauchent peu de salariés (2,5% des effectifs totaux, moins de 1 en moyenne) et payent donc peu de frais de personnel (37% des dépenses).

Elles vivent, plus largement que d'autres, des cotisations de leurs membres (18% pour les associations locales, 29% pour les associations nationales) et, pour les fédérations, des cotisations des autres associations (6,5%), mais les dons ne sont pas négligeables au

niveau local (6%), principalement pour les associations philosophiques et religieuses (43%) et d'anciens combattants (19%). L'apport des entreprises commerciales est insignifiant au niveau local et national (0,5 et 0,2%), le montant des subventions publiques est quasiment identique (28 - 30%) mais la part des ventes varie largement (42,5% au niveau local notamment dans les associations de protection de l'environnement, et 31% au niveau national).

Comme elles dépensent peu en frais de personnel, elles consacrent une part importante de leurs budgets aux achats (respectivement 52 et 63%). Parmi les associations locales, seules les associations de protection de l'environnement consacrent 50% ou plus à la masse salariale.

- Les associations caritatives et humanitaires

A côté de petites associations locales qui ciblent leur action sur des projets spécifiques, figurent de grandes associations nationales diversement structurées : avec (Secours Catholique) ou sans délégation régionale ou départementale, avec (Secours Populaire) ou sans (Médecins du Monde) associations départementales, et des antennes, sections ou comités locaux (ATD 1/4 Monde, Secours Catholique, la Croix Rouge française, Amnesty International...) ; les budgets locaux sont très variables : modeste pour un groupe d'Amnesty International, élevé pour une antenne du Secours Populaire ou du Secours Catholique. Les plans comptables sont souvent imposés et les flux financiers contrôlés par les associations nationales ; ils ne correspondent pas toujours à la normalisation du SIS. La participation des ménages, sous forme de dons ou de cotisations, est importante. Certaines associations développent la prestation de services plutôt que la distribution de secours (vestiaire, banque alimentaire, atelier de production).

Le budget global est donc élevé pour les associations nationales; il l'est moins pour les associations locales (3,4% du total), même si 2 associations gèrent des budgets supérieurs à 5MF.

Elles ont surtout une structure de budget très spécifique du fait, au niveau national, de la part élevée des dons (30%), des revenus de placement (7%) et des subventions versées (43%) dans lesquelles il n'est malheureusement pas possible de distinguer de façon précise les parts qui vont aux ménages, aux associations et à l'étranger. Au niveau local, la part des dons est moindre, ceux-ci étant collectés au niveau national. Les associations tirent plutôt leurs ressources d'autres associations (15%) et du produit des ventes (73%).

Les frais de personnel sont peu élevés (22 et 29% des budgets nationaux et locaux), et les associations locales qui ne versent directement que peu de transferts (7%) utilisent 60% de leurs budgets à des achats (information du public, aide en nature...).

- Les associations d'action sanitaire et sociale

Nous regroupons sous ce titre les associations qui oeuvrent pour des catégories de bénéficiaires (populations cibles dans les politiques sociales) créées ou non par les usagers potentiels. Deux importantes études leur ont été consacrées : celle de l'IGAS en 1984 ("la politique sociale et les associations") et le rapport de Mr Théry au CES en 1986 ("la place et le rôle du secteur associatif dans le développement de la politique d'action éducative, sanitaire et sociale"). Un nombre important d'entre elles échappent au secteur des APRI, par leur caractère para-public ou marchand, mais, faute de connaissance précise, nous n'avons pas exclu la totalité des associations gestionnaires d'établissements (recensées dans le fichier FINESS du Ministère des Affaires Sociales). Que ce soit dans la lutte contre la toxicomanie et l'alcoolisme, la promotion de la santé et l'action sanitaire, l'information et le soutien de publics en difficulté, les services de proximité (action à domicile ou en milieu ouvert)... les associations interviennent de façon très variée mais leur poids relatif diminue dans les créations d'associations. Elles tendent à développer un partenariat local et, tout en recevant des fonds publics, créent éventuellement des structures commerciales complémentaires. Elles fonctionnent en réseau ou en fédération ; les plus importantes sont membres de l'UNAF ou/et de l'UNIOOSS.

Ces associations gèrent également des budgets élevés ; celui des associations nationales ne représente que 5% du budget total mais celui des associations locales représente 47% de l'ensemble alors que nous avons traité séparément les associations gérant un budget supérieur à 50 MF : les trois associations de notre échantillon représentent à elles seules un budget 2,3 fois plus important que celui des 111 autres associations. Leur poids écraserait donc le reste de l'échantillon.

Au delà de 1 million de francs de budget, ces associations sont financées principalement par prix de journée (85% à partir de 5 millions). Elles emploient 32,5% des salariés (moyenne 13) mais ce chiffre monte à 60% en EPT. La part des frais de personnel est donc forte (73%) comme celle des impôts et taxes (4%).

C'est aussi un secteur très concentré au niveau local : 12% des associations aux budgets supérieurs à 5 MF représentent 62% du total de ce secteur.

C'est au niveau national qu'arrivent les cotisations (9% des budgets nationaux), les dons (10%) et des subventions publiques (28%). Le produit des ventes n'est donc que de 50%, à ce niveau.

- Les associations de loisirs et pour la jeunesse

Ce n'est généralement pas une seule activité dominante mais la multiplicité des activités qui caractérise ces associations : organisation de loisirs, de vacances et d'activités éducatives et sportives, pour les enfants, les jeunes et les adultes mais aussi formation, études, édition...., ce qui rend difficile leur recensement et leur classement. Le plus souvent agréées par le Ministère de la jeunesse et des sports, au niveau national (394) ou départemental (30 000 selon le rapport Padieu), elles sont très professionnalisées en milieu urbain (4 000 postes de gestionnaires ou d'animateurs sont co-financés par le FONJEP). Les fédérations nationales, régionales ou départementales peuvent jouer le rôle d'employeur ; 68 d'entre elles sont regroupées dans le Comité National des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire. La Ligue de l'Enseignement qui fédère nationalement les 100 Fédérations des Oeuvres Laiques (FOL) déclare quant à elle rassembler 38 000 associations. Le plus souvent, tout participant à une activité, association ou personne physique est considéré comme adhérent. Fréquemment, les fédérations demandent aux associations de base de suivre une méthode de comptabilité unifiée, mais le budget connu par les responsables se limite souvent au fonctionnement, chaque activité ayant son budget autonome..

Les associations nationales ont relativement peu répondu à notre enquête (6 soit 7,5% de l'échantillon), mais celles qui l'ont fait sont de taille importante : 27% du budget total. Au niveau local, elles se situent dans la moyenne : 16% de l'échantillon, 12% des budgets, 13% des effectifs et 11% des ETP.

Les associations nationales vivent principalement du produit des ventes (70%), alors que les associations locales reçoivent 49% de subventions. C'est un secteur où les transferts entre niveaux national et local sont multiples et n'apparaissent ni en cotisations ni en subventions ; il est donc difficile de déceler à travers ces chiffres la part réelle de l'activité marchande et celle des relations internes. Ceci est confirmé par l'importance des frais de personnel (seulement 38% au niveau national et 50% au niveau local).

- Les associations sportives

Il existerait 150 000 clubs et associations sportifs (dont de très nombreuses associations sportives scolaires rendues obligatoires depuis 1988, qui sortent de notre champ d'étude, de même que les sociétés à objet sportif rendues obligatoires par la loi de 1984 pour la gestion des activités de sport professionnel), regroupées en 77 fédérations.

Les fédérations sportives se répartissent en plusieurs catégories administratives, déterminées par l'étendue des délégations reçues de l'autorité de tutelle et leur appartenance ou non au mouvement olympique ou à un mouvement social (fédérations affinitaires). L'organisation fédérale en elle-même est calquée sur la structure déconcentrée puis décentralisée de l'Etat ; fédérations nationales / administrations centrales, ligues régionales / directions régionales de Jeunesse et Sport, comités départementaux / directions départementales, associations sportives / communes. Cependant ce schéma de compétences territoriales peut varier suivant les fédérations, soit pour des raisons historiques, soit pour des raisons administratives

(région regroupant plusieurs académies par exemple). Par ailleurs, le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) présente une structure pyramidale identique (CROS et CDOS).

Les ligues et comités départementaux tiennent un inventaire précis des effectifs licenciés (plus de 12 millions en 1989). Toutefois ces chiffres peuvent être inférieurs à ceux des membres pratiquants, décalage d'autant plus grand que la pratique de loisir l'emporte sur la pratique de compétition. A l'inverse, il existe une possibilité de double comptage entre fédérations affinitaires et fédérations dirigeantes, et surtout entre fédérations scolaires et universitaires et fédérations dirigeantes. Enfin, ces statistiques ne prennent en compte que les pratiquants d'associations affiliées. Pourtant, 11,7% des associations sportives de notre échantillon (hors associations de chasse et de pêche) déclarent ne pas être affiliées à une fédération.

Une autre difficulté d'évaluation réside dans l'organisation en "sections" : ce sont les unités recensées par les autorités sportives, mais elles ne possèdent pas nécessairement la personnalité morale et leur autonomie de gestion peut être limitée à des domaines strictement sportifs. Une association omnisports de taille moyenne, par exemple, peut regrouper sous la même personne morale et la même unité de gestion, une dizaine de sections recensées individuellement par l'autorité sportive.

Ces différences rendent délicate l'exploitation des sources nationales *, le nombre de sections étant selon toute évidence largement supérieur à celui des associations sportives :

Fédérations	nombre de sections	nombre de licenciés
Olympiques	71100	6405592
Non olympiques agréées et délégataires	25367	1638996
Non olympiques agréées	14906	931056
Affinitaires et multisports	20833	1151931
Scolaires et universitaires	26597	2453354
Total	158803	12580929

L'analyse des budgets des associations, comités et ligues sportifs, pour l'échantillon d'associations locales, est particulièrement difficile, dans la mesure où les données comptables sont majoritairement présentées en recettes/dépenses, cumulant les opérations de gestion courante et de gestion du patrimoine. Mais c'est surtout le fonctionnement des clubs en "commissions" qui pose problème pour l'exploitation des données comptables : les budgets sont souvent construits de manière analytique, reflétant la répartition des enveloppes budgétaires globales par commission, ce qui rend quelquefois impossible la reconstruction des dépenses et des recettes au sens du SIS.

* SEJS Direction de l'Administration et des services extérieurs "Licences sportives et sections de club 1989"

Les associations nationales de ce secteur sont essentiellement des fédérations, dont les fonctions principales, outre l'exercice de l'autorité sportive, sont l'organisation de manifestations nationales, et la collecte et la redistribution des ressources (subventions, produit des licences, sponsoring). Cette dernière fonction se traduit dans la structure des comptes par une proportion élevée de transferts internes (environ 20% des recettes et des dépenses). La part des subventions publiques de fonctionnement est de l'ordre de 16%, et celle des produits des ventes de l'ordre de 40%, sachant que les licences ont été traitées de la manière suivante :

- au niveau local (associations de base) : inscription parmi les produits des ventes,
- aux niveaux supérieurs (comités départementaux, régionaux et fédérations nationales) : inscription parmi les cotisations d'autres associations.

Les associations locales présentent généralement la structure de comptes suivante :

Recettes		Dépenses	
Cotisations des membres	30%	Achats	46%
Cotisations autres associations	10%	Frais de personnel	30%
Apports entreprises commerciales	4%	Impôts et taxes	1%
Subventions publiques	21%	Subventions versées	12%
Produit des ventes	33%	Cotisations aux fédérations	10%
Produits des placements	2%	Frais financiers	1%

Même si ces données peuvent varier sensiblement suivant la taille du budget de l'association, aucune catégorie de budget n'approche les 50% de produits des ventes ou de subventions publiques de fonctionnement. Les dons sont insignifiants pour tous les types d'unités du secteur.

Mais il faut distinguer dans l'échantillon local les petites unités, dont le budget est inférieur à 100 000 frs : leur ressources sont essentiellement les cotisations des membres, et leurs frais de personnel sont moins importants, en volume et en proportion, que dans les plus grandes associations locales. L'activité de ces unités repose largement sur les contributions volontaires, et c'est sans doute au sein de ces multiples petites associations (80% de notre échantillon), qu'il faut chercher la trace du million de bénévoles revendiqués par le rapport Paillou.

- Les associations culturelles

Une grande partie des activités culturelles sont organisées sous forme associative. Nous ne retiendrons ici que les associations qui ne gèrent pas d'équipement para-publics (nous excluons donc les maisons de la culture, musées et éco-musées, centres scientifiques et technique, théâtres municipaux,...). Ces associations sont très diversifiées, rarement fédérées, et si elles vivent partiellement de fonds publics, l'organisation très éclatée du Ministère de la Culture ne permet pas d'en avoir un recensement exhaustif. Les DRAC et les Conseils Généraux sont également incapables de tirer une synthèse de leurs archives financières car ils subventionnent de plus en plus à la fois des associations et des projets. Notre source d'information principale reste donc la commune.

C'est un secteur caractérisé par le rôle important du bénévolat, non de la part des usagers, mais de la part des professionnels ou des organisateurs de spectacles ; il développe la part marchande de ses activités et le recours au mécénat mais beaucoup de structures subsistent avec un équilibre financier précaire.

Notre échantillon est donc composé d'unités de petite taille, qui constituent 16% du nombre des associations locales mais 6,4% de leur budget et 5% des salariés (3,5% des ETP); 6% des associations nationales mais 1% de leur budget.

La structure des comptes est assez simple : au niveau local, les associations sont financées pour 48% par la prestation de services, 43% par des subventions et 3,5% par des cotisations alors qu'au niveau national, ce sont les subventions qui priment (51%) sur le produit des prestations (47,5%). Les associations nationales sont de plus gros employeurs (frais de personnel : 61%) alors que les associations locales consacrent 52% de leur budget aux achats et 45% au personnel.

- Les associations de formation-insertion-emploi

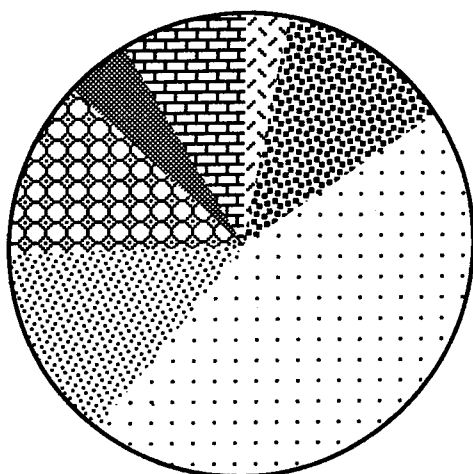
C'est un secteur en expansion. On y rencontre la même situation que précédemment : en excluant les associations gestionnaires d'établissements d'enseignement sous contrat, et en ayant déjà traité les associations de parents d'élèves ou d'étudiants, on ne retient ici que celles qui rendent des services de formation ou d'aide à l'emploi ; leurs activités sont donc largement marchandes (dans le secteur de la formation continue des adultes) ou para-publics (dans le domaine de la formation des jeunes et de l'insertion). Leur champ se chevauche avec celui des associations socio-éducatives, voire sociales ; certaines sont les lieux de formation des syndicats et des partis politiques. Peu fédérées, elles fonctionnent plutôt en réseau, avec néanmoins quelques coordinations nationales (ex. CORACE, CNEI...). Leurs relations avec les Pouvoirs Publics les contraignent à présenter des structures de comptes relativement normalisées.

Il y a peu d'associations nationales : 7 représentant 1% du budget global. Mais, au niveau local, les unités que nous avons recensées sont de taille relativement importante (avec un budget toujours supérieur à 20 000 frs) : elles regroupent 5,5% du nombre des associations mais 13% du budget, avec 38% des salariés (14% des ETP) .

Aux deux niveaux, national et local, 60% des recettes viennent du produit des ventes, complété par 30% environ de subventions et environ 3% d'apports d'entreprises commerciales. Côté dépenses, les associations locales consacrent 52% de leur budget aux frais de personnel, au lieu de 32% pour les associations nationales qui ont sans doute davantage recours à des services extérieurs.

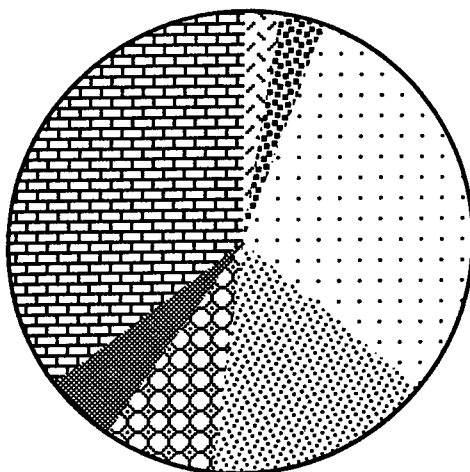
On peut résumer cette **photographie** par grands secteurs d'activité, par les 3 graphiques suivants qui exposent le poids respectif des associations de chaque activité dans le budget global, le salariat (en effectifs dans l'année non en ETP) et le bénévolat :

Répartition du budget par secteurs



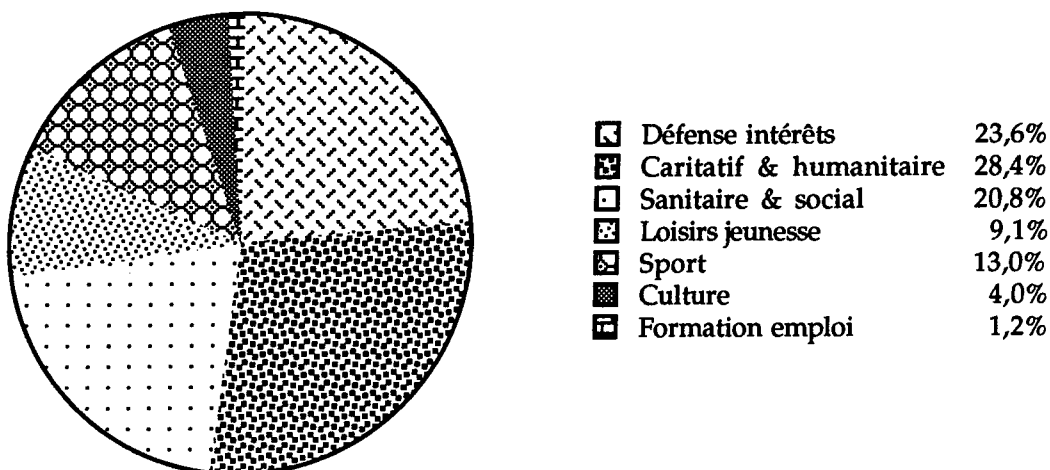
☐	Défense intérêts	3,1%
☒	Caritatif & humanitaire	12,6%
☐	Sanitaire & social	45,0%
☒	Loisirs jeunesse	13,9%
☒	Sport	12,5%
☒	Culture	4,4%
☒	Formation emploi	8,6%

Répartition des salariés par secteurs



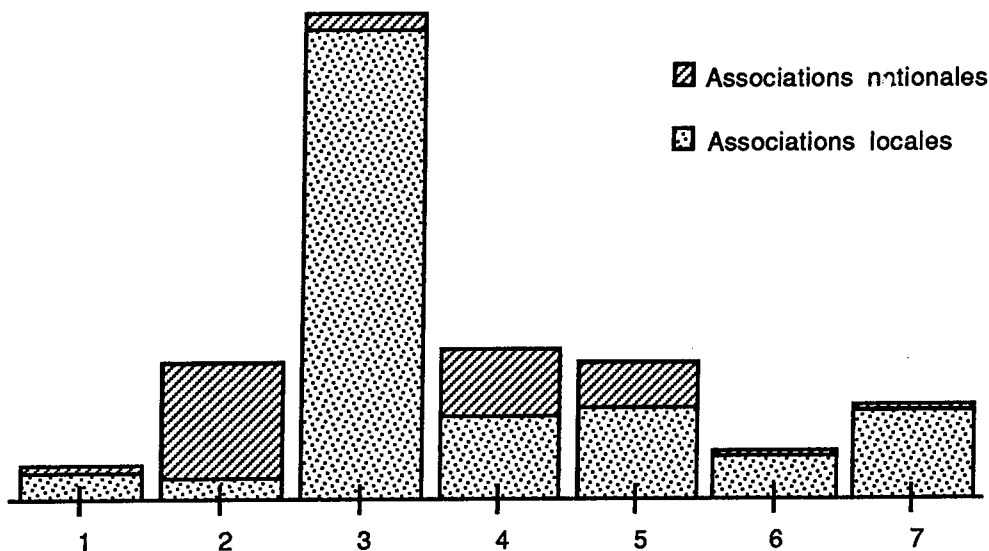
☐	Défense intérêts	2,4%
☒	Caritatif & humanitaire	3,1%
☐	Sanitaire & social	30,7%
☒	Loisirs jeunesse	15,7%
☒	Sport	7,8%
☒	Culture	5,0%
☒	Formation emploi	35,3%

Répartition des bénévoles par secteurs



Le graphique ci-dessous permet également de voir le poids respectif des associations nationales et locales dans le budget total des associations, selon leur secteur d'activité :

Répartition des ressources entre les niveaux local et national suivant les secteurs d'activité



secteur 1 : expression et défense d'intérêts
 secteur 2 : action caritative et humanitaire
 secteur 3 : activités sanitaires et sociales
 secteur 4 : loisirs et jeunesse

secteur 5 : associations sportives
 secteur 6 : associations culturelles
 secteur 7 : formation, emploi

Enfin, on peut dégager quelques "profils" d'associations locales, selon leur taille :

La très petite association d'"adhérents-bénéficiaires" (30-40) dans la défense d'intérêts (38%), l'action socio-culturelle, sportive, et culturelle (de 15 à 19%), a un budget compris entre 2 et 5000 francs. Elle est gérée par 4 administrateurs, compte 3 bénévoles dans l'animation et qui paie quelques heures de travail salarié. Elle vit principalement de cotisations (56%) et de quelques subventions (20%). Elle consacre 54% de son budget aux achats, moins de 1% en frais de personnel, mais 17% à des cotisations à des fédérations ou à d'autres associations (les fédérations gérant directement certains services).

L'association de petite taille (au budget de 5 à 100000 francs) a entre 50 et 120 adhérents, dans le sport (28%), la défense d'intérêts (23%), la culture (17%), l'action socio-culturelle (14%). Elle compte 5-6 bénévoles d'administration, moins de 10 animateurs bénévoles, et emploie un salarié à temps partiel (0,1 - 0,5 EPT). Les cotisations représentent de 30 à 40 % de ses ressources, les dons 5-6%, les subventions de 15 à 23%, et les ventes de 29 à 40%. Les achats représentent de 57 à 66% de ses dépenses et elle verse 9% à une fédération ou à d'autres associations.

L'association moyenne, dont le budget est compris entre 100 KF et 1 million de francs) dans le sport (22%), la défense d'intérêt et la culture (respectivement 16%), l'action socio-culturelle (11,5%) et sanitaire et sociale (10%), compte de 200 à 400 adhérents, 1000 à 1500 bénéficiaires, 5-6 administrateurs et 10-15 animateurs bénévoles. Elle emploie 2 salariés à mi-temps, vit pour 4-6% de dons, 26% de subventions, et 39% des ventes. 44% de ses ressources vont aux achats, 28% aux frais de personnel et 7% à des fédérations ou à d'autres associations.

La grande association (au budget compris entre 1MF et 50 MF (*)) qui compte de 500 à 1500 adhérents, et environ 2 500 bénéficiaires, entre 4 et 12 administrateurs, et de 20 à 140 animateurs bénévoles. Elle emploie entre 15 et 50 salariés. Elle ne reçoit pas de don; les cotisations participent pour 2-8% au budget, les subventions pour 19-35%, le produit des ventes pour 50-75%. On la retrouve dans l'action sanitaire et sociale (38%), l'action socio-culturelle (21,5%), le sport (13%) et la formation (10%). Les frais de personnel constituent de 50 à 60 % de ses dépenses, les achats de 25 à 35 % et les transferts aux fédérations et autres associations 2%.

(*) rappelons que nous avons éliminé de notre échantillon les associations ayant un budget supérieur à 50 millions de francs, qui sont des exceptions au niveau local et qui pouvaient fausser les résultats globaux.

En guise de conclusion...

Les résultats obtenus nous montrent que le **concept de départ** (production de services privés non marchands aux ménages), indépendamment d'un seuil de budget ou du nombre de salarié, s'applique dans la majorité des cas. Il apparaît nettement que ces organismes sont financés principalement par les ménages : les subventions publiques sont pratiquement toujours inférieures à 50 % des ressources et les produits des ventes des associations ne dépassent 50 % que lorsque leur budget excède un million de francs (sous réserve d'une meilleure distinction entre cotisation et produit des ventes).

Mais cette estimation monétaire ne donne qu'une description partielle de ces organismes, où le nombre des bénévoles est vraisemblablement 10 fois celui des salariés, et le temps de bénévolat la moitié. Paradoxalement, les données concernant le bénévolat sont les moins bien renseignées par les unités enquêtées.

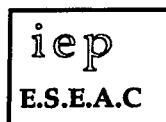
Plus généralement, le secteur se laisse assez difficilement approcher : il nous a fallu mettre en oeuvre une **méthode d'investigation lourde** pour obtenir un nombre de réponses très faible dans l'ensemble, et parfois insuffisant pour approfondir l'analyse des données, ce qui n'a pas permis de lever entièrement le voile sur certains aspects (bénévolat, bénéficiaires, patrimoine...) ou certains sous-secteurs (fondations, syndicats...).

Toutefois, la masse d'informations obtenue, sur la base d'échantillons assez fiables d'associations, nous a permis de tirer un grand nombre d'enseignements sur le secteur, même si toutes les possibilités d'analyse n'ont pas été épuisées. La comparaison avec d'autres enquêtes ou études plus ponctuelles pourrait nous aider à préciser ses caractéristiques. Malheureusement, chaque étude redéfinit ses propres bases de départ, ce qui rend difficile son utilisation ultérieure.

La grande diversité du secteur demanderait justement une vision plus large et coordonnée pour mettre en perspective ses différentes dimensions. Les critères traditionnels de taille de budget et de nombre d'emplois ne peuvent suffire à en rendre compte et à servir de base à des extrapolations nationales, d'autant plus que la normalisation sociale et comptable paraît particulièrement difficile pour un tel secteur, qui, par définition, se développe largement dans les marges de la société marchande.

Si la trace monétaire de ces organismes est si difficile à suivre, que dire de la part de leur activité qui n'en laisse pas ?

Ainsi, les nomenclatures basées sur une activité principale, une classification basée sur une stricte délimitation des activités marchandes et non marchandes, et plus généralement l'utilisation de cadres comptables très normalisés, sont difficiles à appliquer sur des structures qui recherchent des financements multiples, qui développent des services diversifiés, et qui mobilisent des formes de travail très "atypiques" entre le bénévolat total et le salariat permanent. Comment, par exemple, classer les associations intermédiaires, qui font de l'action sociale, de la formation et de l'insertion productive, dont les bénéficiaires sont des salariés pour quelques heures de travail, et qui fonctionnent le plus souvent avec du travail rémunéré "militant" ?



QUESTIONNAIRE ASSOCIATIONS & FONDATIONS

① IDENTIFICATION

Code

Nom de l'organisme

Sigle n° de téléphone

(à défaut, veuillez indiquer le n° de tél. de la personne qui remplit ce questionnaire)

Adresse

Commune Code postal

L'organisation est-elle (cocher les cases correspondantes) :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Reconnue d'utilité publique | <input type="checkbox"/> Section ou comité local d'une Association nationale |
| <input type="checkbox"/> Fédération | <input type="checkbox"/> Association gestionnaire d'établissement |
| <input type="checkbox"/> Fondation | <input type="checkbox"/> Affiliée à une ou plusieurs fédérations |
| <input type="checkbox"/> Association nationale | |

② ACTIVITE

Activité principale

Classement dans la nomenclature d'activités ci-jointe (une seule réponse) Qui sont les bénéficiaires des services proposés par l'organisme (cocher les cases) ?

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> membres actifs | <input type="checkbox"/> tout public | <input type="checkbox"/> personnes physiques |
| <input type="checkbox"/> simples adhérents | <input type="checkbox"/> certaines catégories de public | <input type="checkbox"/> associations |
| | | <input type="checkbox"/> autres |

③ DONNEES SOCIALES

	1989	1990
Nombre d'adhérents :
dont personnes physiques
dont personnes morales
Nombre de bénéficiaires :
dont adhérents
dont non adhérents
Nombre de bénévoles chargés de l'administration :
en équivalents temps plein
ou en nombre d'heures dans l'année
Nombre de bénévoles chargés de l'animation d'activités :
en équivalents temps plein
ou en nombre d'heures dans l'année
Nombre de salariés (payés par l'association) :
dont permanents à temps plein
dont permanents à temps partiel (équivalents plein temps)
dont vacataires (équivalents plein temps)
Nombre de stagiaires, d'objecteurs,

④ DONNEES COMPTABLES

(ASS)

Si vous ne pouvez pas remplir les postes comptables ci-dessous, vous pouvez joindre vos rapports financiers pour 1989 et 1990 (comptes de résultat et, s'ils existent, bilans).

En gras, figurent les postes à remplir en priorité.

	1989	1990
TOTAL DU BUDGET (HORS T.V.A) (1)
1 cotisations des membres 2 dons 3 cotisations d'autres associations 4 apports d'entreprises commerciales 5 financements publics de fonctionnement (2) 6 produit des ventes (3) dont : manifestations prestation de services 7 produits des placements dont : immobiliers financiers		
TOTAL DES RECETTES (A = 1+ 2+3+4+5+6+7) A
8 achats de biens et services (4) dont : loyer honoraires autres 9 frais de personnel dont : salaires bruts charges sociales 10 impôts et taxes (5) dont : taxe sur les salaires taxe professionnelle vignette véhicules à moteur 11 versements effectués dont : aux ménages à d'autres associations 12 cotisations à une ou des fédérations 13 frais financiers		
TOTAL DES DEPENSES (B = 8+9+10+11+12+13) B
SOLDE (recettes - dépenses) A - B
impôt sur les bénéficiaires achats (+) ou ventes (-) de terrains achats (+) ou ventes (-) d'actifs corporels (constructions et matériels) achats (+) ou ventes (-) de valeurs de placement subventions d'équipement reçues		

(1) peut être supérieur au total des dépenses ou des recettes car peut comprendre dotation aux amortissements,....

(2) y compris les conventions mais non compris les prix de journée à inclure dans les prestations de services

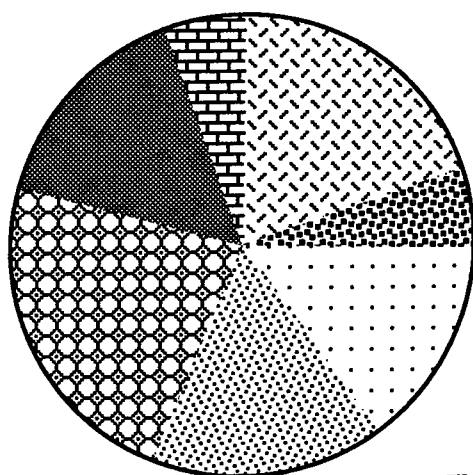
(3) indiquer le produit total des ventes, et non le solde ventes-achats.

(4) total des achats pour l'activité. Ne pas compter les achats d'équipements et les amortissements.

(5) hors impôt sur les sociétés (IS-BIC) et TVA.

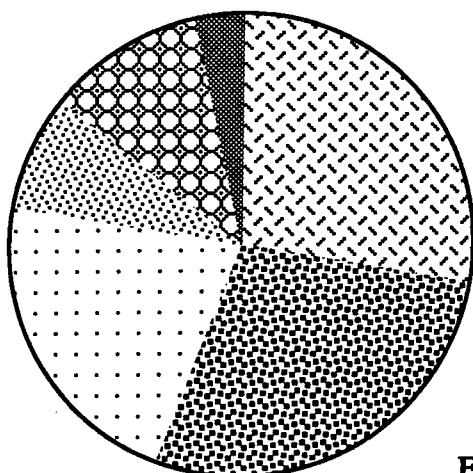
Echantillon d'associations locales

Répartition des unités



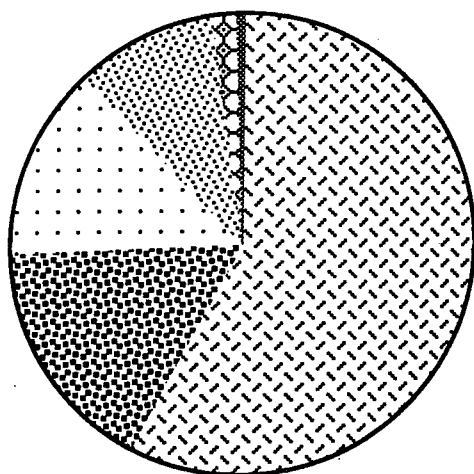
☐	défense intérêts des ménages	19,6%
☒	action caritative et humanitaire	5,6%
☐	action sanitaire et sociale	14,8%
☒	loisirs et jeunesse	16,0%
☒	associations sportives	23,1%
☒	associations culturelles	15,5%
☒	formation, emploi, recherche	5,5%

Tailles des budgets



☒	- de 20 KF	27,9%
☒	de 20 à 99 KF	27,9%
☐	de 100 à 499 KF	22,0%
☒	de 500 à 999 KF	8,0%
☒	de 1000 KF à 4999 KF	10,8%
☒	5000 KF et plus	3,5%

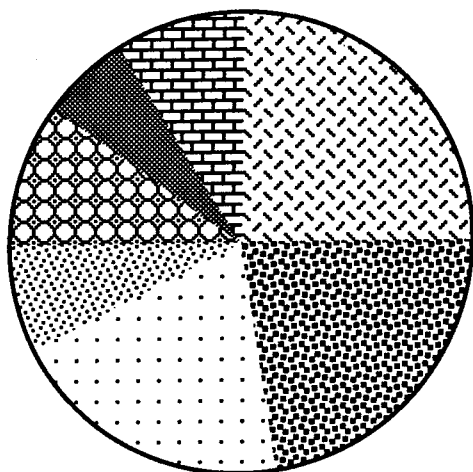
Effectifs salariés



☐	0 salarié ou NR	57,9%
☒	1 à 2 salariés	16,5%
☐	3 à 9 salariés	13,6%
☒	10 à 49 salariés	9,9%
☒	50 à 199 salariés	1,6%
☒	200 salariés et plus	0,5%

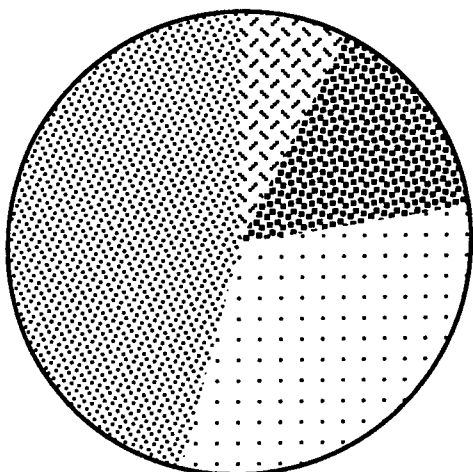
Echantillon d'associations nationales

Répartition des unités



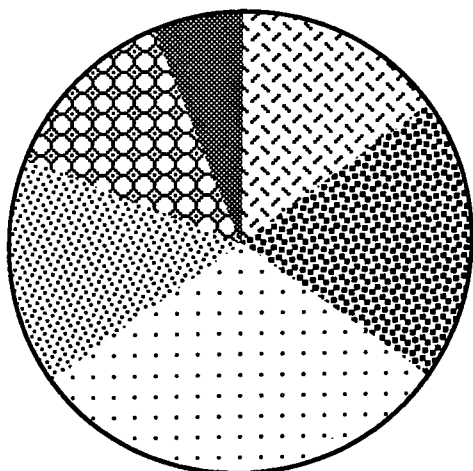
■	défense intérêts des ménages	25,0%
■	action caritative et humanitaire	22,5%
■	action sanitaire et sociale	20,0%
■	loisirs et jeunesse	7,5%
■	associations sportives	10,0%
■	associations culturelles	6,3%
■	formation, emploi	8,8%

Tailles des budgets



■	5 à 99 KF	7,5%
■	100 à 499 KF	15,0%
■	500 à 2999 KF	31,3%
■	3000 KF et plus	46,3%

Effectifs salariés



■	0 salarié	15,0%
■	1 à 2 salariés	20,0%
■	3 à 9 salariés	30,0%
■	10 à 49 salariés	16,3%
■	50 à 199 salariés	12,5%
■	200 salariés et plus	6,3%